



Namur le 23 décembre 2015

LST 27 rue Pépin
5000 Namur
Contact:
LST 081/221512
Chantal Cornet
Votre référence : 2015.12/ DE/ SOD/PWLP

Madame Sile O'Darchai
Directrice scientifique
Direction « Recherche et Evaluation »
IWEPS
Route de LLN 5001 Belgrade

Concerne : l'invitation à participer au Comité transversal d'encadrement du Plan wallon de lutte contre la pauvreté

Madame,

Nous vous remercions pour cette invitation à participer au Comité transversal d'encadrement du Plan wallon de lutte contre la pauvreté. Nous tenons à nous excuser une nouvelle fois pour le retard à vous répondre, suite à un concours de circonstances indépendant de notre volonté.

Votre invitation retient toute notre attention et nous voulons y répondre dans le cadre d'une cohérence et d'une transparence qui font partie des balises qui pilotent nos actions depuis une quarantaine d'années maintenant.

A travers nos actions et interpellations collectives, enracinées dans les résistances à la misère des populations les plus pauvres, nous portons légitimement un regard critique tant sur les mécanismes structurels qui produisent la pauvreté et la misère, que sur des projets politiques, dont l'absence d'analyse d'impact, au départ des luttes de survie des plus pauvres, produisent des effets opposés à ce qui est recherché.

Nous sommes membre fondateur, avec d'autres, du Collectif des associations partenaires du suivi du Rapport général sur la pauvreté (RGP) qui depuis 1992, garantit la participation de délégué(e)s des populations qui résistent au quotidien à la misère, afin que la pensée des plus pauvres questionne aussi les défis et l'organisation de nos sociétés. C'est dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre du RGP, piloté avec la Fondation Roi Baudouin, que la "méthode du dialogue" sera reprise comme un moyen important de la participation des plus pauvres. Cette démarche, que certaines de nos associations développent dans leurs pratiques depuis de nombreuses années, est le socle de l'accord de coopération qui assure un suivi structurel du RGP au niveau fédéral. Il ne faut pas la confondre avec des "groupes de paroles" ponctuels ou du "micro trottoir". En ce qui nous concerne, cette "méthode du dialogue" puise son contenu dans les réflexions collectives que nous portons sur les résistances à la misère portées en permanence par des personnes

et des familles, et sur les mécanismes qui produisent autant d'inégalités et de misères.

A propos de la "lutte contre la pauvreté", si nous parlons de cohérence, ce n'est pas en référence à un projet politique défini en dehors d'une démarche issue d'un dialogue avec les populations les plus pauvres, mais en cohérence avec leurs luttes pour survivre et le regard, la pensée, l'analyse et l'action, que cela produit.

Sur ces bases nous avons diffusé le 14 octobre 2015, une première interpellation relative à "La stratégie wallonne de lutte contre la pauvreté 2015-2019", dans le cadre de la Journée mondiale du refus de la misère.

Après avoir interpellé les années précédentes, sur "L'accès à une sécurité d'existence pour tous" en 2013, sur "La criminalisation de la pauvreté" en 2014, nous avons questionné en 2015 ce qui condamne de plus en plus de personnes et de familles à l'inexistence sociale.

[Nos réflexions pour alimenter les débats sur les politiques en Wallonie](#)

Nous reprenons un extrait de notre introduction à l'expression des faits de vie, qui a été lue le 14 octobre dernier, devant la dalle en mémoire des victimes de la misère dans l'enceinte du Parlement wallon.

"C'est de l'ordre de l'évidence que de trop nombreuses législations et dispositifs ne peuvent que renforcer la misère et condamner de nombreuses personnes à devenir totalement, transparentes, inexistantes.

Dans ce contexte de recul des droits à tous les niveaux, ce qui nous a également fortement questionnés, c'est le contenu du Plan wallon de lutte contre la pauvreté. Les mesures proposées n'apporteront aucune avancée libératrice. Une fois de plus nous sommes très inquiets quant au risque de voir la plupart de ces mesures se retourner rapidement contre les plus pauvres. Inquiets de constater que l'ensemble des mesures de ce Plan ne tiennent absolument pas compte de ce que les plus pauvres mettent en place pour résister à la misère, mais qui au contraire vont accroître toutes les tutelles qui leur sont déjà imposées.

Les inquiétudes, les préoccupations des plus pauvres, nos interpellations, nous vous invitons à en prendre connaissance à travers le document que nous diffusons à l'occasion de la Journée mondiale du refus de la misère. Ce document est le message d'interpellation que nous avons construit à la demande de monsieur le Ministre Président, pendant la réalisation du Plan wallon de lutte contre la pauvreté. Nous avons l'impression de ne pas avoir été entendus. Nous venons donc chez vous, avec le même message, en espérant que vous le porterez avec nous, pour un avenir différent de la sécurité d'existence des plus pauvres. "

C'est dans la suite de cette première approche que nous analysons les divers axes du Plan wallon, dans différents groupes où se mobilisent des personnes et familles parmi les plus pauvres.

Il est bon aussi de se rappeler que dans le cadre du RGP, de 1992 à 1994, de nombreuses interpellations sont émises par les plus pauvres à propos de certaines pratiques et législations qui constituent de réels facteurs qui poussent à la misère.

La cohérence et la transparence que nous voulons appliquer implique que nous rappelions notre point de vue sur cette matière.

¹ [Introduction](#) lue devant la dalle en mémoire des victimes de la misère. LST CH. Cornet Oct. 2015 p2

Nous pensons qu'il est également opportun de signaler notre implication dans la création de la plateforme Associations 21 pour un développement durable avec l'engagement et les fonctions que nous y assumons depuis 10 ans. Notamment, notre participation avec des militantes et militants à l'évaluation des Objectifs du millénaire (OMD) en 2013, ainsi que nos contributions pour la définition des Objectif de développement durable (ODD) durant l'été 2015. Notre région, la Wallonie est engagée devant ces accords internationaux qui placent la lutte contre la pauvreté et les inégalités comme prioritaire dans les options de développement durable.

Il nous reste une autre question pratique relative aux défraiements et jetons de présence. Il va de soi que cette participation des délégué(e)s qui seront mandaté(e)s par notre Mouvement, est vécue au nom du Mouvement. De plus, certains de ceux-ci peuvent être allocataires sociaux et des transferts d'argent peuvent produire des conséquences non mesurables. De toute évidence ces participations sont réalisées dans le cadre d'un mandat à une organisation qui est la structure engagée face au droit social et réglementations ou encore en matière fiscale. S'il y a défraiement, ils seront donc versés sur le compte du Mouvement.

Dans l'attente d'une prochaine rencontre, nous vous transmettons Madame nos meilleures salutations.

Pour LST

Luc Lefèbvre